



© BR

Patrimoine en péril

Diplômée de l'École du Louvre et de l'Université Paris I La Sorbonne, Claire Danieli est responsable de l'inventaire des édifices religieux au sein de l'OPR (Observatoire du patrimoine religieux).

Les Français sont très attachés à leur patrimoine, dont le patrimoine religieux représente 80 %. Or, de nombreux édifices ont été détruits, car il y avait incapacité à les entretenir. Existe-t-il un recensement des bâtiments détruits ces dernières années et de ceux qui sont menacés ?

L'OPR (Observatoire du patrimoine religieux) est la seule institution à recenser les édifices culturels de toutes confessions et époques, de tous « niveaux d'intérêt patrimonial », qu'ils soient classés, inscrits ou non, anciens ou récents, modestes ou monumentaux, quels qu'en soient les propriétaires, qu'ils soient affectés au culte ou non.

Chaque année, l'inventaire nous permet d'ajuster nos estimations : depuis cent ans, le patrimoine n'a globalement pas été entretenu. Il y a déjà plusieurs années, l'OPR recensait plus de 500 églises directement menacées de destruction ou d'effondrement ; une estimation vouée à s'amplifier pour atteindre les 5000 églises la décennie suivante, dans l'hypothèse où rien ne serait fait. Mais depuis, des travaux ont commencé.

Nous recensons les bâtiments détruits dernièrement et ceux qui sont menacés. Des correspondants locaux nous envoient

des informations quotidiennement, quant à l'état des édifices religieux. Nous dressons des statistiques par département : nous avons ainsi remarqué que les Hauts-de-France et la Normandie sont les plus impactés. Lorsque cela nous paraît trop alarmant, nous informons le maire.

Le scénario est toujours le même : une ardoise bouge, de l'eau s'infiltré, les murs s'en imbibent, ils se fissurent et menacent de s'effondrer. De plus en plus souvent, la mèche apparaît. Dans les clochers, l'eau touche les fils électriques, risquant de provoquer courts-circuits et incendies.

Les conséquences du réchauffement climatique se font également de plus en plus sentir. En mars, les tours de la basilique de Fourvière ont été fragilisées par les intempéries et, dans le Gers, une tour adossée à l'église de Saramon s'est effondrée, les murs s'étant fissurés en raison de la sécheresse.

À qui incombe-t-il d'entretenir le patrimoine sacré en France ?

Les édifices (catholiques) construits avant 1905 sont à la charge des communes, ceux construits après sont à celle des diocèses. Il existe des exceptions. La plupart des ca-

thédrales appartiennent à l'État : celles de Créteil et d'Évry appartiennent aux diocèses car bâties dans les années 2000.

Les églises détruites durant les guerres et reconstruites après appartiennent toujours aux communes.

Le patrimoine menacé est-il classé ou sacré ?

Le patrimoine classé ou inscrit peut avoir des subventions de la DRAC (Direction régionale des affaires culturelles), du département, alors que le petit patrimoine sacré, rural, n'a aucune aide et est souvent oublié. Nos statistiques confirment que ce petit patrimoine rural est le plus touché.

Les églises sont des gouffres financiers. Comment s'y prendre ?

Une expérience mérite d'être citée : le carnet d'entretien mis en place par le département des Yvelines pour aider chaque maire dans sa mission d'entretien du patrimoine religieux en milieu rural. Le département avance les fonds nécessaires en vue des travaux annuels pour chaque commune à hauteur de 80 %. L'idée est d'éviter des travaux importants de dernière minute.

Quand il y a urgence, le maire ne sait en général pas comment procéder ni à qui s'adresser. La première étape consiste à réaliser un diagnostic sanitaire des édifices en péril pour évaluer les besoins en termes de restauration. Cette expertise technique coûte cher, en particulier quand elle est réalisée par un architecte des bâtiments de France ou du patrimoine. Le diagnostic posé et les devis établis, il faut élaborer un programme pluriannuel d'investissement en hiérarchisant les priorités, et entamer une démarche de sol-

licitation d'aides. À cet égard, il faut davantage informer les maires. Il faut ensuite constituer des dossiers, tâche très chronophage.

Depuis la séparation de l'Église et de l'État, toutes les églises (sauf les cathédrales) construites avant 1905 appartiennent aux communes et non aux associations diocésaines comme c'est le cas de celles datant d'après 1905. Cela facilite-t-il la conservation du patrimoine ?

Pour l'OPR, oui. Énormément. Comment auraient fait les diocèses qui ne perçoivent que le denier du culte ? Nombre d'entre eux vendent leur patrimoine car ils ne peuvent pas s'en sortir : il n'y a pas que les communes propriétaires qui vendent.

Des sommes phénoménales sont engagées en termes de restauration. Certains préfèrent détruire l'ancien et reconstruire du neuf, la dépense étant moins onéreuse. Le « service » rendu par l'édifice reste, mais n'est-ce pas la mémoire des lieux qui s'efface ?

Dernièrement, deux églises ont été détruites en Mayenne, au Genest-Saint-Isle et à La Baconnière. Cela a été un crève-cœur pour les habitants, catholiques ou non croyants. Les maires nous ont affirmé que l'état sanitaire de ces églises était trop critique pour les conserver et que le montant des travaux avoisinait les 6 millions d'euros. Un des deux élus a promis de disposer la cloche de l'église à la place de l'édifice démolie pour en conserver la mémoire.

La désaffectation de lieux de culte constitue-t-elle une solution, bien